



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°31

11 juin 2024

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecossu Didier, Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lefevre Dominique, Mouillard Bernard,

Excusés : Sanson Sylvie, Philippe Cheradame, Quesnel Michel, Denis Rouxelin, Baillard Patrick,
Blanchetière Jean, Bourel Valérie

Assistent : Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement de la compétition, s'agissant des 4 dernières journées.

1- ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- Procès-verbal n°27 en date du 30/05/2024
- Procès-verbal n°28 en date du 31/05/2024 en apportant la modification suivante :
Le CA PONT AUDEMER n'est pas en infraction : il possède deux équipes féminines, une en entente avec l'AS ROUTOT en senior F et une en U18F ayant réalisée 5 plateaux Futsal.
- Procès-verbal n°29 du 08/06/2024

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 27 mai 2024.



3- AFFAIRES A EXAMINER

CR REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

La Commission, prend connaissance des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux en date du 31 mai 2025 concernant les rencontres :

- 26174795 - R2 Grp B - 26.05.2024 - ESFC FALAISE - AS SELLE LA FORGE
- 26176810 - R3 Grp D - 26.05.2024 - US ANDAINE - ES ECOUVES

CR DISCIPLINE

La Commission, prend connaissance des décisions de la Commission Régionale de Discipline concernant :

- 26178544 – R1 U16 – 11.05.2024 - SPN VERNON – CS SERVICE MUNICIPAUX
- 26176809 - REG 3 – Grp D – 26.05.2024 - AS POTIGNY VCU – CS ORBECQUOIS VESP



4- CLASSMENT REGIONAL 1 – ACCESSION NATIONAL 3

La Commission,
Sous réserve des procédures en cours et à venir,
Homologue les classements du championnat Régional 1 :

GROUPE A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	As Trouvil.Deauville 1	45	22	13	6	3	39	24	15
2	Esm Gonfreville 1	42	22	13	3	6	40	28	12
3	Maladrerie Os 1	40	22	12	4	6	43	36	7
4	Us Avranches Msm 2	36	22	8	12	2	44	31	13
5	Bayeux Fc 1	31	22	8	7	7	45	34	11
6	Havre Caucriauv S 1	31	22	8	7	7	33	27	6
7	Af Virois 2	29	22	7	8	7	36	35	1
8	Fc Equeurd.Hainnev 1	27	22	7	6	9	44	43	1
9	J.Fertoise Bagnoles 1	25	22	7	4	11	21	36	-15
10	Es Coutançaise 1	23	22	6	5	11	34	44	-10
11	As Verson 1	22	22	5	7	10	32	33	-1
12	Us Granvillaise 2	8	22	1	5	16	25	65	-40

GROUPE B

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	BP	BC	Diff
1	Grand Quevilly Fc 1	46	22	14	4	4	0	42	21	21
2	Gisors F.C.G.V.N. 27 1	45	22	14	3	5	0	48	24	24
3	Fc Rouen 1899 2	42	22	13	5	4	2	49	24	25
4	Spn Vernon 1	38	22	10	8	4	0	40	31	9
5	Us Luneraysienne 1	38	22	10	8	4	0	32	25	7
6	Yvetot Ac 1	33	22	9	6	7	0	47	42	5
7	Pacy Menilles Rc 1	29	22	7	8	7	0	38	34	4
8	Stade Sotteville Cc 1	22	22	5	7	10	0	32	40	-8
9	Us Mesnil Esnard Fra 1	21	22	5	6	11	0	28	45	-17
10	Fc Val De Reuil 1	19	22	5	5	12	1	33	53	-20
11	O. Pavillais 1	14	22	3	5	14	0	16	39	-23
12	Es Du Mont Gaillard 1	12	22	3	3	16	0	23	50	-27

La Commission,

- ❖ Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement du championnat :
« Pour l'ensemble des 2 groupes A & B, une seule équipe accède au championnat National 3 saison suivante.
L'équipe accédant en National 3 sera prioritairement l'équipe éligible à l'accession ayant terminé son championnat de Régional 1 à la meilleure position au classement de fin de saison de sa poule.
Au besoin pour départager deux équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule respective de Régional 1, c'est l'équipe ayant remporté le barrage d'accession selon les critères ci-après qui accède :
a) L'équipe accédante, sera déterminée à l'issue d'un match de barrage unique, disputé sur terrain neutre.
b) En cas d'égalité au terme du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des tirs au but. »
 - ❖ Attendu que le match de barrage unique disputé sur terrain neutre le dimanche 09 juin 2024, a opposé l'AS TROUVILLE DEAUVILLE à GRAND QUEVILLY FC, tous deux classés 1^{er} de leur groupe respectif,
 - ❖ Attendu que c'est GRAND QUEVILLY FC qui s'est imposé au terme de la rencontre sur le score de 3 à 0
- Dit que GRAND QUEVILLY FC accède au championnat National 3**



5- PROCHAINE REUNION

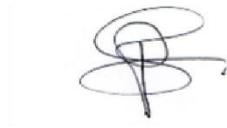
La prochaine réunion aura lieu jeudi 18.05.2024 à 10H00.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

